



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE
Service régional de l'équipement
de la région d'Ile-de-France

APPROUVÉ PAR
LE DÉCRET 76 577
DU
1 JUILLET 1976

**Schéma directeur
d'aménagement
et d'urbanisme
de la région
d'Ile-de-France**

JUILLET 1976

**CARTE N° 7
ORIENTATIONS POUR UNE
PREMIÈRE PHASE
(HORIZON 1985-1990)**

ECHELLE 1/150.000
0 5 10 km

- Urbanisation agglomérée : orientations dominantes**
- Stabilisation : maintien et mise en valeur du patrimoine bâti dans sa forme et ses fonctions actuelles ...
 - Renouvellement de l'habitat dans le cadre des structures urbaines et des équilibres socio-économiques actuels ...
 - Restructuration : mise en place d'une nouvelle structure urbaine ...
- Développement canalisé :**
- dont ville petite et moyenne de la périphérie ...
 - Principale zone opérationnelle ...
 - Centre tertiaire principal ...
- Villes nouvelles :**
- Centre urbain ...
 - Urbanisation ...
 - dont phase ultérieure ...
 - Zone industrielle ...
 - dont phase ultérieure ...
 - Espace vert urbain ...
- Espace rural :**
- Frange des zones naturelles d'équilibre ...
 - Bois et forêt ...
 - Front rural ...
- Axes régionaux**
- Route ... existant / à réaliser (ou en travaux)
 - Transport en commun en site propre ...

Ces opérations ne constituent pas la totalité des infrastructures à engager pour une nouvelle phase de réalisation du schéma directeur, mais sont essentielles, par leur effet d'entraînement, dans la mise en œuvre du parti d'aménagement régional. D'autres opérations, d'intérêt plus local ou visant à améliorer la qualité des dessertes existantes, devront être prises en compte lors de l'élaboration des programmes d'investissement.